



DEMANDE D'ENREGISTREMENT

CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME LOGISTIQUE PARC D'ACTIVITES DES SABLONS



INCIDENCES NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

CE DOSSIER A ETE REALISE AVEC L'ASSISTANCE DE :



SOCOTEC

SOCOTEC ENVIRONNEMENT
108 – 112 avenue de la Liberté
8/12 sur Parc
94700 Maisons-Alfort

Intervenant SOCOTEC	Feriel ABAD Tel : 06 15 30 26 86 feriel.abad@socotec.com	Chef de projet
----------------------------	--	-----------------------

Date d'édition	Référence du rapport (chrono)	Nature de la révision	Rapport rédigé par
26/01/2024	EN1D1/23/192	V2	FERIEL AABD

La reprographie de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sous réserve d'en citer la source.

SOMMAIRE

1.	INCIDENCE DU PROJET SUR LE CUMUL AVEC D'AUTRES ACTIVITES.....	4
2.	SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	13
2.1.	SYNTHESE DES ENJEUX	13

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : RAPPORT ETUDE FAUNE FLORE ET ZONE HUMIDES

ANNEXE 2 : ETUDE TRAFIC

1. INCIDENCE DU PROJET SUR LE CUMUL AVEC D'AUTRES ACTIVITES

Le tableau ci-dessous détaille les projets connexes à l'horizon 2030 :

Commune	Projet	Description
Amblainville	ZAC les Vallées	<ul style="list-style-type: none"> - Un 3^{ème} site SEMIN dédié à la production d'isolant (2 Ha) ; - Projet d'extension sur site de REMONDIS. Le site actuel est de 5 000 m² sur un terrain de 3 Ha ; - Développement d'un site de production de 6 000 m² sur un terrain d'1,5 ha par l'entreprise DSE MENUISERIES ; - Création du site BERGERAT MONNOYEUR de 15 000 m² (en cours de construction) ; - Création d'un nouveau site d'activité de plus de 25 000 m² de surface de plancher dont 3000 m² de bureaux (pôle dédié à l'accueil de start up spécialisées dans l'innovation au sein du e-commerce). Ce site sera exploité par l'entreprise CMP PARIS ; - Construction d'un site de 7000 m² porté par PREVOTE sur sa réserve foncière de 2 Ha.
	COBAT CONSTRUCTION	<p>Projet en cours de construction avec aménagement du siège de l'entreprise et de son activité de fabrication de dalles de « prémur-béton » ainsi qu'une activité de boiserie/ferraillage. Le site accueillera 400 emplois sur un terrain de 27 hectares.</p>
Saint-Crépin-Ibouvillers / Lormaison	ZAC de la Reine Blanche	<ul style="list-style-type: none"> - Installation en cours, d'une plateforme de 18 000 m² réalisée par GLP sur un terrain de 5 Ha par MPI REFENDAGE, DELAISY KARGO ; - Site de production en cours de construction de 5 000 m² sur un terrain de 2,4 Ha pour OSF ; - 2 deux autres terrains en cours de commercialisation pour des projets de production porté par GRIMONPREZ (fabrication d'engrenages) et une entreprise de production de constructions bas carbone sur deux terrains de 2 Ha environ.
Esches	ZAC de la Nouvelle France	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de deux bâtiments de Datacenter ; - Développement d'une zone logistique sur 11 ha dont 38 000 m² de SDP.

Le tableau ci-après présente l'analyse des effets cumulés du projet du Parc d'Activités des Sablons avec les différents projets listés précédemment.

		Saint-Crépin-Ibouwillers	Saint-Crépin-Ibouwillers / Lormaison	Amblainville	Esches	Effets cumulés potentiels	
		Parc d'Activités des Sablons	Développement du Parc d'activités de la REINE BLANCHE	Aménagement du site d'activité de COBAT CONSTRUCTION	Développement de la ZAC LES VALLÉES		Développement de la zone de la Nouvelle France
Distance au projet			Environ 400 m au Sud	Environ 3,5 km au Nord Est	Environ 4 km au Sud	Environ 6 km au Sud Est	
MILIEU PHYSIQUE	Hydrographie Hydrologie	- Imperméabilisation de la surface du terrain générant une augmentation du débit de ruissellement pluvial sur la parcelle -Mise en place de bassin de rétention des eaux pluviales	Absence d'information sur ce sujet Le parc dépend du bassin versant de « L'Esches de sa source au confluent de l'Oise (FRHR216B) »	Absence d'information sur ce sujet Le site dépend du bassin versant de « L'Esches de sa source au confluent de l'Oise (FRHR216B) »	Absence d'information sur ce sujet La ZAC dépend du bassin versant de « L'Esches de sa source au confluent de l'Oise (FRHR216B) »	Absence d'information sur ce sujet La ZAC dépend du bassin versant de « L'Esches de sa source au confluent de l'Oise (FRHR216B) »	Les projets étudiés respectent la réglementation en vigueur et les documents d'orientation. Absence d'effets cumulés
	Hydrogéologie	Aucun prélèvement dans les eaux souterraines Nappe de la Craie du Vexin normand et picard	Aucun prélèvement dans les eaux souterraines -Nappe de la Craie du Vexin normand et picard	Aucun prélèvement dans les eaux souterraines Nappe de la Craie du Vexin normand et picard	Aucun prélèvement dans les eaux souterraines Nappe de la Craie du Vexin normand et picard	Aucun prélèvement dans les eaux souterraines Nappe de la Craie du Vexin normand et picard	Absence d'effets cumulés sur la Masse d'eau souterraine
	Sols pollués	Absence de pollution significative	Absence de pollution significative	Absence de pollution significative	Absence de pollution significative	Absence de pollution significative	Absence d'effets cumulés
	Air	Des rejets atmosphériques seront générés par l'augmentation du trafic routier et des installations de chauffage. Les véhicules circuleront	Absence d'information sur ce sujet	Absence d'information sur ce sujet	Absence d'information sur ce sujet	Absence d'information sur ce sujet	Absence d'effets cumulés sur la commune de SAINT-CRÉPIN-IBOUVILLERS

	Saint-Crépin-Ibouwillers	Saint-Crépin-Ibouwillers / Lormaison	Amblainville		Esches	Effets cumulés potentiels
	Parc d'Activités des Sablons	Développement du Parc d'activités de la REINE BLANCHE	Aménagement du site d'activité de COBAT CONSTRUCTION	Développement de la ZAC LES VALLÉES	Développement de la zone de la Nouvelle France	
Distance au projet		Environ 400 m au Sud	Environ 3,5 km au Nord Est	Environ 4 km au Sud	Environ 6 km au Sud Est	
	sur des zones imperméabilisées pour limiter l'envol des poussières					
Energie	Les bâtiments seront chauffés par un système de pompes à chaleur	Absence d'information sur ce sujet	Absence d'information sur ce sujet	Absence d'information sur ce sujet	Absence d'information sur ce sujet	Absence d'effets cumulés
Bruit	-Nuisances sonores émanant des voies de circulation par sa proximité à l'autoroute A16 déjà présentes -Les projets se conformeront à la réglementation en vigueur et mettront en place les dispositions nécessaires pour ne pas amplifier ces nuisances.	-Nuisances sonores émanant des voies de circulation par sa proximité à l'autoroute A16 déjà présentes -Les projets se conformeront à la réglementation en vigueur et mettront en place les dispositions nécessaires pour ne pas amplifier ces nuisances.	-Nuisances sonores émanant des voies de circulation par sa proximité à l'autoroute A16 et la RD 121 déjà présentes -Le projet se conformera à la réglementation en vigueur et mettra en place les dispositions nécessaires pour ne pas amplifier ces nuisances.	-Nouvelles nuisances sonores émanant des voies de circulation et des activités développées	-Nuisances sonores émanant des voies de circulation par sa proximité à la voie ferrée, l'A 16 et la RD 609. -Le projet se conformera à la réglementation en vigueur et mettra en place les dispositions nécessaires pour ne pas amplifier ces nuisances.	Absence d'effets cumulés sur le bruit aux abords du projet et sur la commune de SAINT-CRÉPIN-IBOUVILLERS

		Saint-Crépin-Ibouwillers	Saint-Crépin-Ibouwillers / Lormaison	Amblainville	Esches	Effets cumulés potentiels	
		Parc d'Activités des Sablons	Développement du Parc d'activités de la REINE BLANCHE	Aménagement du site d'activité de COBAT CONSTRUCTION	Développement de la ZAC LES VALLÉES		Développement de la zone de la Nouvelle France
Distance au projet			Environ 400 m au Sud	Environ 3,5 km au Nord Est	Environ 4 km au Sud	Environ 6 km au Sud Est	
	Le paysage	-Apparition de nouveaux volumes dans un espace rural -Une homogénéité du bâti sera mise en place -Création d'espaces verts (plantations, pelouses) accompagnant le merlon végétalisé	-Apparition de nouveaux volumes dans une ZAC existante. Une homogénéité du bâti sera mise en place -Création d'espaces verts (plantations, pelouses) accompagnant le merlon végétalisé	-Apparition de nouveaux volumes dans un environnement rural. Une intégration paysagère sera mise en place pour faciliter cette intégration -Création d'espaces verts (plantations, pelouses)	-Apparition de nouveaux volumes dans une ZAC existante. Une homogénéité du bâti sera mise en place -Création d'espaces verts (plantations, pelouses) accompagnant le merlon végétalisé	- Apparition de nouveaux volumes dans un environnement rural. Une intégration paysagère sera mise en place pour faciliter cette intégration -Création d'espaces verts (plantations, pelouses) accompagnant le merlon végétalisé	Absence d'effets cumulés sur le paysage en raison de mesures d'intégration
MILIEU NATUREL	Zones d'intérêt écologique réglementaires	Absence d'incidences sur zone Natura 2000	Absence d'incidences sur zone Natura 2000	Absence d'incidences sur zone Natura 2000	Absence d'incidences sur zone Natura 2000	Absence d'incidences sur zone Natura 2000	Absence d'effets cumulés sur les sites Natura 2000
	Zones d'intérêt écologique non réglementaires	- ZNIEFF de type I " Réseau de cours d'eau salmonicoles du Pays de Thelle » " à ~ 3,3 km à l'Ouest- - La plateforme logistique dans sa phase d'exploitation, n'aura pas d'incidences directes, indirectes,	- ZNIEFF de type I " Marais d'Amblainville » " à ~ 5 km au sud- - La plateforme logistique dans sa phase d'exploitation, n'aura pas d'incidences directes, indirectes, temporaires voire pérennes sur les zones concernées.	- ZNIEFF de type I " Marais d'Amblainville » " à ~ 3 km au sud- - La plateforme logistique dans sa phase d'exploitation, n'aura pas d'incidences directes, indirectes, temporaires voire pérennes sur les zones concernées.	- - ZNIEFF de type I " Marais d'Amblainville » " à ~ 2 km au sud- - La plateforme logistique dans sa phase d'exploitation, n'aura pas d'incidences directes, indirectes, temporaires voire pérennes sur les zones concernées.	- ZNIEFF de type I " Bois d'Esches et de la Gallée » " à ~1,3 km au nord - La plateforme logistique dans sa phase d'exploitation, n'aura pas d'incidences directes, indirectes,	Absence d'effets cumulés sur les zones d'intérêt écologiques non réglementaires

	Saint-Crépin-Ibouwillers	Saint-Crépin-Ibouwillers / Lormaison	Amblainville		Esches	Effets cumulés potentiels
	Parc d'Activités des Sablons	Développement du Parc d'activités de la REINE BLANCHE	Aménagement du site d'activité de COBAT CONSTRUCTION	Développement de la ZAC LES VALLÉES	Développement de la zone de la Nouvelle France	
Distance au projet		Environ 400 m au Sud	Environ 3,5 km au Nord Est	Environ 4 km au Sud	Environ 6 km au Sud Est	
	temporaires voire pérennes sur les zones concernées.				temporaires voire pérennes sur les zones concernées.	
Schéma Régional de Cohérence Ecologique	- Le secteur n'est pas concerné par un réservoir de biodiversité ou par un corridor écologique	- Le secteur n'est pas concerné par un réservoir de biodiversité ou par un corridor écologique	- Le secteur n'est pas concerné par un réservoir de biodiversité ou par un corridor écologique	- Le secteur n'est pas concerné par un réservoir de biodiversité ou par un corridor écologique	- Le secteur n'est pas concerné par un réservoir de biodiversité ou par un corridor écologique	Absence d'effets cumulés
Habitats naturels et espèces végétales	Le site s'implantera sur une zone dédiée au développement d'activités industrielles et commerciales. Actuellement les parcelles sont dédiées à l'activité agricole. Le site ne présente pas d'enjeu particulier pour la faune et la flore.	Absence d'information sur ce sujet A noter que les sites s'implanteront dans une zone d'activités, dédié au développement d'activités industrielles et commerciales. Actuellement les parcelles sont dédiées à l'activité agricole. Toutefois des boisements sont présents et peuvent accueillir des espèces à enjeux.	Absence d'information sur ce sujet A noter que le site s'implantera sur une parcelle dédiée à l'activité agricole. Toutefois des boisements sont présents en limites parcellaire peuvent accueillir des espèces à enjeux.	Absence d'information sur ce sujet	Absence d'information sur ce sujet A noter que les sites s'implanteront dans une zone d'activités, dédié au développement d'activités industrielles et commerciales. Actuellement les parcelles sont dédiées à l'activité agricole. Toutefois des boisements sont présents et peuvent accueillir des espèces à enjeux.	Absence d'effets cumulés du fait que le projet, faisant l'objet de la présente étude d'impact, ne représente pas d'enjeu particuliers sur les habitats naturels et les espèces végétales présente
Zones humides	Aucune zone	Aucune zone humide	Zone humide probable	Zone humide	Zone humide	Absence d'effets cumulés

		Saint-Crépin-Ibouwillers	Saint-Crépin-Ibouwillers / Lormaison	Amblainville	Esches	Effets cumulés potentiels	
		Parc d'Activités des Sablons	Développement du Parc d'activités de la REINE BLANCHE	Aménagement du site d'activité de COBAT CONSTRUCTION	Développement de la ZAC LES VALLÉES		Développement de la zone de la Nouvelle France
Distance au projet			Environ 400 m au Sud	Environ 3,5 km au Nord Est	Environ 4 km au Sud	Environ 6 km au Sud Est	
	(ZH)	humide présente au droit de l'emprise du projet	présente au droit de l'emprise du projet		probable	probable	car le projet n'est pas en zone humide.
	Espèces animales et habitats d'espèces	Le site s'implantera sur une zone dédiée au développement d'activités industrielles et commerciales. Actuellement les parcelles sont dédiées à l'activité agricole. Le site ne présente pas d'enjeux particulier pour la faune et la flore.	Absence d'information sur ce sujet Présence de boisements pouvant accueillir des espèces à enjeux	Absence d'information sur ce sujet Présence de boisements pouvant accueillir des espèces à enjeux	Absence d'information sur ce sujet Présence de boisements pouvant accueillir des espèces à enjeux	Absence d'information sur ce sujet Présence de boisements pouvant accueillir des espèces à enjeux	Absence d'effets cumulés
MILIEU HUMAIN	Environnement humain / santé	<ul style="list-style-type: none"> - Implantation des bâtiments assurant la prise en compte des flux thermiques - Moyens de détection précoce et alarme - Présence d'extincteurs, de robinets incendie armés - Désenfumage - Issues de secours - Extinction automatique et 	<ul style="list-style-type: none"> - Implantation des bâtiments assurant la prise en compte des flux thermiques - Moyens de détection précoce et alarme - Présence d'extincteurs, de robinets incendie armés - Désenfumage - Issues de secours - Extinction automatique et ressource en eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Implantation des bâtiments assurant la prise en compte des flux thermiques - Moyens de détection précoce et alarme - Présence d'extincteurs, de robinets incendie armés - Désenfumage - Issues de secours - Extinction automatique et ressource en eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Implantation des bâtiments assurant la prise en compte des flux thermiques - Moyens de détection précoce et alarme - Présence d'extincteurs, de robinets incendie armés - Désenfumage - Issues de secours - Extinction automatique et ressource en eau 	Absence d'effets cumulés	

	Saint-Crépin-Ibouwillers	Saint-Crépin-Ibouwillers Lormaison	/ Amblainville		Esches	Effets cumulés potentiels
	Parc d'Activités des Sablons	Développement du Parc d'activités de la REINE BLANCHE	Aménagement du site d'activité de COBAT CONSTRUCTION	Développement de la ZAC LES VALLÉES	Développement de la zone de la Nouvelle France	
Distance au projet		Environ 400 m au Sud	Environ 3,5 km au Nord Est	Environ 4 km au Sud	Environ 6 km au Sud Est	
	ressource en eau incendie	incendie		incendie	- Extinction automatique et ressource en eau incendie	
Consommation d'espaces	Secteur consacré aux activités commerciales zonage PLU. Actuellement parcelle dédiée à l'agriculture.	Secteur consacré aux activités commerciales zonage PLU.	Secteur consacré aux activités commerciales zonage PLU.	Secteur consacré aux activités commerciales zonage PLU.	Secteur consacré aux activités commerciales zonage PLU.	Absence d'effets cumulés
Gestion des déchets	Collecte, transports, élimination et/ou valorisation conforme à la législation	Collecte, transports, élimination et/ou valorisation conforme à la législation	- Collecte, transports, élimination et/ou valorisation conforme à la législation	Collecte, transports, élimination et/ou valorisation conforme à la législation	Collecte, transports, élimination et/ou valorisation conforme à la législation	Absence d'effets cumulés en raison de filières de traitements adaptés et des dispositions fixées

		Saint-Crépin-Ibouwillers	Saint-Crépin-Ibouwillers Lormaison	Amblainville		Esches	Effets cumulés potentiels
		Parc d'Activités des Sablons	Développement du Parc d'activités de la REINE BLANCHE	Aménagement du site d'activité de COBAT CONSTRUCTION	Développement de la ZAC LES VALLÉES	Développement de la zone de la Nouvelle France	
Distance au projet		Environ 400 m au Sud	Environ 3,5 km au Nord Est	Environ 4 km au Sud	Environ 6 km au Sud Est		
Transport et trafic routier	Augmentation du trafic automobile	- Augmentation du trafic automobile	- Augmentation du trafic automobile	- Augmentation du trafic automobile	- Augmentation du trafic automobile	- Augmentation du trafic automobile	<p>Effets cumulés modérés en raison du trafic déjà présent sur le réseau et des projets à venir.</p> <p>Les flux prévisionnels sur la D205 sont estimés à entre 7 650 TV/Jour (dont 6% de PL) au niveau de Villeneuves-les-Sablons à 16 900 TV/Jour à l'approche d'A16 (dont 8% de PL).</p> <p>Avec la prise en compte du projet du Parc des Sablons, sur la rue du Bois Farmin, la section entre la D205 et l'accès au Parc, devrait connaître une très forte augmentation de ces niveaux de trafic de +54% par rapport au scénario Fil de l'eau (sans développement du Parc des Sablons) avec un TMJ de 3 700 TV/Jour dont 550 PL/Jour. La section au Nord, coté Lormaison, devrait connaître des augmentations beaucoup plus modérées de +3% (1 570 TV/Jour).</p> <p>Certains giratoire devront réaliser des travaux</p>

		Saint-Crépin-Ibouwillers	Saint-Crépin-Ibouwillers Lormaison / Amblainville			Esches	Effets cumulés potentiels
		Parc d'Activités des Sablons	Développement du Parc d'activités de la REINE BLANCHE	Aménagement du site d'activité de COBAT CONSTRUCTION	Développement de la ZAC LES VALLÉES	Développement de la zone de la Nouvelle France	
Distance au projet			Environ 400 m au Sud	Environ 3,5 km au Nord Est	Environ 4 km au Sud	Environ 6 km au Sud Est	
							d'élargissement de la voirie.

2. SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE

2.1. Synthèse des enjeux

Une hiérarchisation des enjeux liés à l'état actuel de l'environnement est proposée dans le tableau suivant.

La méthodologie adoptée pour la constitution de l'état initial et la définition puis hiérarchisation des enjeux est proposée dans le chapitre « Analyse des méthodes d'évaluation ».

	Enjeu négligeable
	Enjeu faible
	Enjeu modéré
	Enjeu fort

CATEGORIE	SYNTHESE ET JUSTIFICATION DES ENJEUX	Hiérarchisation des enjeux
MILIEU PHYSIQUE		
Topographie	Les parcelles étudiées pour l'implantation du projet se situent sur la partie basse du territoire avec une altitude d'environ 120 mètres. La pente globale du site avoisine les 2% et s'oriente vers l'Ouest. Cette topographie locale permet d'évacuer les eaux météoriques.	Faible
Contexte climatique	Le territoire est soumis à un climat océanique dégradé des plaines du Centre et du Nord (type 3). Les températures relevées sont particulièrement douces avec une moyenne annuelle 11,2 °C. Le cumul annuel des précipitations donne une moyenne de 635,8 mm sur la période 1991-2020, valeur inférieure à la moyenne nationale qui est de 889 mm.	Négligeable
Géologie	L'emprise du projet est concernée par deux types de formations : <ul style="list-style-type: none"> - LPs : Limons à silex : limons argileux altérés et silex fragmentés - Rs : Formation résiduelle à silex 	Faible
Hydrogéologie	L'hydrogéologie locale est sous l'influence de deux nappes souterraines : <ul style="list-style-type: none"> - Une masse d'eau souterraine de niveau 1 : « Craie du vevin normand et picard » (FRHG201) ; - Une masse d'eau souterraine de niveau 2 : « Albien-néocomien captif » (FRHG218) couvrant une superficie de 60 943 m². Elle constitue la partie captive, sous couverture, des nappes de l'Albien et du Néocomien recouvrant les deux tiers du bassin sédimentaire de Paris. L'étude d'infiltration démontre une très faible perméabilité des sols L'étude d'infiltration démontre une très faible perméabilité des sols	Modéré

CATEGORIE	SYNTHESE ET JUSTIFICATION DES ENJEUX	Hiérarchisation des enjeux
Hydrographie	<p>Le site du projet se situe à la fois sur l'unité hydrographique de l'Epte et de l'Oise Esches. Il dépend donc de deux bassins versant. D'après les données de l'état des lieux des masses d'eau du SDAGE Seine -Normandie, les deux bassins versants concernés par le projet sont jugés comme « moyen » (état écologique) et « mauvais » (état chimique).</p> <p>Le site d'étude est intégralement situé en dehors de tout périmètre de protection (PPI, PPR, PPE) et éloigné des captages. Toutefois, la commune est classée en zone vulnérable à l'échelle du Bassin Seine Normandie. Aucun prélèvement dans la nappe n'est prévu dans le cadre du projet..</p>	Modéré
Le paysage	Le site visé par le projet est aujourd'hui occupé et entouré par des parcelles agricoles. L'enjeux du projet sur le paysage est fort puisqu'il modifiera la lisibilité de ces espaces. Cela induit une attention à apporter à l'insertion du projet dans son environnement.	Fort
Sols pollués ou potentiellement pollués	Le terrain d'étude n'est pas concerné par des sites BASIAS ou BASOL. Les parcelles allant accueillir la future extension sont des parcelles agricoles, sans activité ayant pu conduire à une contamination.	Faible
Les risques naturels	<p>L'emprise du projet est concernée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le risque de retrait- gonflement des argiles (modéré) ; - Le risque sismique (faible) ; - Le risque d'exposition au radon (faible) <p>De plus, la commune enregistre 3 arrêtés de catastrophes naturelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - inondations et/ou coulées de boues (2) ; - Mouvement de terrain (1). <p>Les aléas d'inondation, que ce soit par remontée de nappe ou débordement de cours d'eau, sont jugés faibles au droit du site.</p> <p>Les enjeux relatifs au risques naturels sont donc modérés.</p>	Modéré
Air	<p>La commune n'est pas classée comme zone sensible à la qualité de l'air, en effet, elle y est globalement bonne. Toutefois il en ressort que les activités agricoles, résidentielles et routières sont les principales sources d'émissions de pollutions de l'air.</p> <p>Au vu de ces éléments la qualité de l'air et de l'emplacement du projet (zone rurale), l'enjeux peut être considéré comme faible.</p>	Faible
Odeurs	<p>Le site projeté se situe à proximité est accolé à un axe routier majeurs (l'A16), à des activités agricoles et des sites industriels. Des odeurs peuvent donc émaner de ces différentes activités.</p> <p>Au vu de l'emplacement du projet (zone rurale), l'enjeux peut être considéré comme faible.</p>	Faible

CATEGORIE	SYNTHESE ET JUSTIFICATION DES ENJEUX	Hiérarchisation des enjeux
Bruit	<p>Les principales sources sonores identifiées lors des mesures sont liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au passage de véhicules sur les voies de circulation voisines (A 16), - aux activités industrielles voisines présentes : Production de fonte (EJ), entreprise de métallurgie (MPI), entrepôt logistique (GLP),... ; - aux bruits des activités agricoles. <p>Le site est localisé dans un secteur affecté par le bruit routier d'après les cartes de classements sonore des infrastructures terrestres de la préfecture de l'Oise.</p> <p>Toutefois ces enjeux sont à nuancer au regard de la localisation du site projeté (campagne).</p>	Faible à modéré
Vibrations	<p>Au regard de la proximité du site à l'autoroute A16 et au site industriel voisin, le site projet peut être soumis à quelques vibrations. La future activité pourrait générer des vibrations supplémentaires par les flux logistiques à venir.</p> <p>L'enjeu est donc jugé modéré au vu des nuisances vibratoires existantes et à venir intégrer dans un environnement agricole.</p>	Modéré
Emissions lumineuses	Aucun éclairage public n'est recensé au droit ou à proximité du site du projet.	Négligeable
Rayonnement électromagnétiques	<p>D'après la base de données CARTORADIO proposée par l'Agence Nationale des Fréquences, aucune source de rayonnements électromagnétiques n'est identifiée dans un rayon de 1 km autour du site objet du projet.</p> <p>Par ailleurs, RTE France ne répertorie aucune ligne à haute tension au-dessus de la commune</p>	Négligeable
MILIEU HUMAIN		
Contexte urbanistique	D'après le PLU de la commune, l'emprise du projet se situe en zone 1AUI zone à urbaniser à vocation logistique et industrielle.	Fort positif
Servitude(s)	Le site du projet est concerné par la servitude « Protection contre les obstacles pour liaison hertzien » inscrit dans le PLU de la commune.	Faible
Contexte communal et démographique	<p>La commune de Saint-Crépin-Ibouvillers est caractéristique d'un environnement rural avec 80 hab/km² avec 1 563 habitants en 2019, soit 4% de la population de la Communauté de Communes des Sablons.</p> <p>Le territoire connaît une évolution de près de 20% (2008 – 2019) insufflée par un solde migratoire important. En effet, la commune bénéficie d'une forte attractivité des familles francilienne.</p> <p>L'enjeu est donc fort puisque le territoire est dynamique.</p>	Fort positif
Contexte économique	<p>Saint-Crépin-Ibouvillers est une commune rurale faisant partie de l'aire d'attraction de Paris et appartient à la zone d'emploi de Beauvais.</p> <p>Le taux d'activité en 2019 dans le territoire est de 79,6% et le taux de chômage de 7,9%. Les activités industrielles constituent un pilier de l'emploi local à Saint-Crépin-Ibouvillers. L'enjeu est donc fort au regard des activités déjà présentes sur le territoire.</p>	Fort positif
Contexte agricole	Le terrain d'environ 35h concerné par le projet est occupé par des terres arables (blé). Cette surface correspond à 1,6% des surfaces agricoles du territoire	Fort

CATEGORIE	SYNTHESE ET JUSTIFICATION DES ENJEUX	Hiérarchisation des enjeux
Usages terrestres	Comme l'indique le PLU de la commune de SAINT-CRÉPIN-IBOUVILLERS, l'assiette foncière du projet s'inscrit dans la zone 1AUI. Cette zone correspond à une zone déjà équipée, destinée à accueillir des activités artisanales, industrielles, commerciales ou tertiaires. Le projet s'intègre dans l'OAP n°4 du PLU destiné à l'accueil de nouvelles activités.	Fort
Transport et trafic routier	Le site du projet est irrigué par des axes majeurs tels que l'A16, et la RD 5, RD129, RD 205 et RD 923. Un réseau de bus intercommunal dessert également le territoire.	Modéré
Les réseaux de viabilisation	Le secteur est desservi par les réseaux de viabilisation (AEP, EU, EP, électricité, téléphone...).	Fort
Gestion des déchets	Le Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SDMO) est composé de 19 intercommunalités dont 3 agglomérations, et gère le traitement des déchets d'une population de plus de 790 638 habitants. Les filières de traitement et de recyclage sur le territoire est bien développé.	Faible
Patrimoine culturel	Le projet n'est pas concerné par une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine. Le site n'est pas inclus dans une zone de présomption archéologique.	Faible
Risques technologiques et industriels	D'après la base nationale de données des installations classées, 3 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont recensées sur la commune de SAINT-CRÉPIN-IBOUVILLERS dans un rayon de 1,5 km autour du site. Le risque est également présent lors de la circulation de poids lourds TMD traversant la commune de Saint-Crépin-Ibouvillers par l'A16 ou les RD 923, RD5, RD129 traversant le territoire	Modéré
Environnement humain / santé	Les habitations les plus proches du site sont situées environ 700 mètres au Nord et à l'Est.	Faible
Unité de traitement des eaux usées domestiques	Le projet sera raccordé au réseau d'assainissement par un branchement communal présent au sud Est du site rue du Bois Farmin. Ces effluents seront acheminés pour traitement à la STEP communale la plus proche, située à Villeneuve-les-Sablons à 7 km, possédant une capacité maximale en équivalent habitant de 7 300 EH.	Modéré
MILIEU NATUREL		
Zones d'intérêt écologique réglementaire	Le site n'est pas inclus dans une Zone Natura 2000. Le premier zonage est localisé à 7,5 km au Nord du projet. Il s'agit de la ZSC « Cuesta du Bray ».	Faible
Zones d'intérêt écologique non réglementaire	La zone d'étude n'est pas incluse dans une ZNIEFF. Le premier zonage est localisé à 3,3 km à l'Est. Il s'agit de la ZNIEFF de type I : « Réseau de cours d'eau salmonicoles du Pays de Thelle »	Faible
Continuités écologiques	D'après l'atlas cartographique du SRADDET Hauts-de-France de 2020, la zone d'étude n'est inscrite dans aucun réservoir de biodiversité ou corridors écologiques. Il est caractérisé par un ensemble de parcelles agricoles, à proximité d'une tache urbaine. L'aire d'étude est également bordée à l'est par un élément de fragmentation majeur, l'autoroute A16. Cet axe routier représente un véritable obstacle aux déplacements d'espèces.	Faible

CATEGORIE	SYNTHESE ET JUSTIFICATION DES ENJEUX	Hiérarchisation des enjeux
Zones humides	Les investigations pédologiques et l'analyse des habitats floristiques ont mis en évidence l'absence de zone humide au sens de la réglementation en vigueur.	Négligeable
Espèces végétales	Une espèce non protégée mais en danger d'extinction en Picardie a été recensée au droit de la zone d'étude. Il s'agit de la Chondrilla à feuilles de jonc (<i>Chondrilla juncea</i>). Cette espèce a été observée en bordure de champs le 4 août 2020 mais non revue lors du passage du 15 juin 2023.	Modéré
Espèces végétales invasives	Aucune espèce végétale exotique envahissante n'a été recensée.	Faible
Mammifères terrestres	Sept espèces ont été recensées au droit du site d'étude et des abords immédiats, dont le Lapin de Garenne, quasi-menacé sur l'ensemble du territoire français. Cette espèce est chassable en France.	Faible
Chiroptères	En l'absence de bâtiment et d'arbre mature sur le site, aucune possibilité de gîte n'est constatée. Les enregistrements nocturnes réalisés la nuit du 4 août 2020 ont permis de contacter 5 espèces. Les investigations ont mis en évidence une faible activité chiroptérologique sur le site en partie Est du site. En effet, il est important de rappeler que le site fait l'objet d'une exploitation agricole céréalière intensive, peu attractif pour les Chiroptères. L'activité montre que la haie (résiduelle) est utilisée comme un axe de déplacement pour plusieurs espèces.	Faible sur l'aire d'étude immédiate
	Toutes les espèces de Chiroptères sont protégées au niveau européen et national. Plusieurs espèces font également l'objet d'un statut de conservation particulier à l'échelle nationale et/ou régionale : <ul style="list-style-type: none"> - La Noctule de Leisler, « Quasi-menacée » à l'échelle nationale et régionale, - La Pipistrelle commune, « Quasi-menacée » au niveau national, - La Sérotine commune « Quasi-menacée » en France et en Picardie. 	Modérés aux abords immédiats du site d'étude

CATEGORIE	SYNTHESE ET JUSTIFICATION DES ENJEUX	Hiérarchisation des enjeux
Oiseaux	<p>Période printanière et estivale :</p> <p>L'inventaire avifaunistique d'août 2020, mai 2021 et juin 2023 ont permis de mettre en évidence un cortège d'une vingtaine d'espèces présentes sur l'aire d'étude et ses abords immédiats. Parmi elles, certaines sont susceptibles d'être nicheuses sur le site ou ses abords.</p> <p>13 espèces font l'objet d'une protection au niveau national par l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Une espèce inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux a été recensée en août 2020. Il s'agit du Busard Saint Martin. Un couple a été observé se posant et chassant sur le site. Cette espèce n'a pas été revue au printemps 2021 et printemps 2023. En l'état actuel des connaissances, le site constitue un territoire de chasse pour l'espèce.</p> <p>Période automnale et hivernale :</p> <p>Les inventaires avifaunistiques ont permis de mettre en évidence la présence de 3 espèces en novembre 2020 et de 5 espèces en janvier 2021. Le Busard Saint-Martin a été revu sur le site en novembre (Annexe I Directive Oiseaux).</p> <p>Peu d'espèces ont été observées en raison du caractère agricole du site d'étude, contexte peu favorable à l'avifaune de passage.</p> <p>La parcelle dans son ensemble ne semble pas offrir de relief ou d'habitats intéressants pouvant canaliser le passage d'oiseaux en grand nombre (absence de vallons, de col, de boisement ou de plan d'eau, etc.).</p>	Faible à Modéré
Insectes	<p>15 espèces d'Insectes ont été recensées : 6 espèces de Lépidoptères, 9 espèces d'Orthoptères et aucune espèce d'Odonates. Aucune espèce protégée n'a été recensée. Les taxons observés peuvent être qualifiés de communs pour la région biogéographique.</p>	Faible
Amphibiens	<p>Aucun amphibien n'a été contacté au sein et aux abords du site. Les habitats semi-naturels présents ne constituent pas des habitats terrestres favorables aux Amphibiens. De plus, aucun point d'eau n'a été recensé lors des investigations.</p>	Faible
Reptiles	<p>Aucune espèce de Reptiles n'a été contactée au sein et aux abords du site d'étude.</p> <p>L'absence de ces taxons peut s'expliquer par le caractère très agricole du secteur d'étude et donc l'emploi de pesticides, auxquels les reptiles sont très sensibles. Toutefois, la haie limitrophe peut constituer un habitat propice aux Reptiles.</p>	Faible